

Note : projet de grille d'évaluation des dossiers de subvention ANS

Cette grille concerne l'évaluation des dossiers de subvention qui sera faite par la FFE lors de la campagne de subvention lancée par l'ANS. Pour faire écho à la lettre de cadrage, les clubs peuvent lancer au maximum 2 actions par an tandis que les Comités Départementaux du Jeu d'Echecs et les Ligues Régionales ont le droit à 3 actions.

Cette évaluation se déroulera en deux temps. Dans un premier temps la commission d'instruction observera dans quelle mesure la ou les actions proposées rentrent dans le cadre du projet fédéral. Cette première analyse rapportera au maximum 5 points.

Dans un second temps, la commission d'instruction évaluera l'action proposée via un barème portant sur les principales caractéristiques que doit revêtir une action. Cette évaluation se fera sur 20 points ?

Le tout donnera une note finale sur 25 points.

1. Première évaluation :

0	1	2	3	4	5
Ne répond pas aux attentes indiquées dans le Projet Fédéral	Répond de manière succincte aux attentes du Projet Fédéral	Répond en partie aux attentes du Projet Fédéral	Répond bien aux attentes du Projet Fédéral	Répond parfaitement aux attentes du Projet Fédéral	Répond parfaitement et Transversalement aux attentes du Projet Fédéral
Action ni impactante ni structurante	1 seule action isolée peu impactante et peu structurante	Action Impactante ou structurante qui s'inscrit dans la durée	1 ou 2 actions essentielles pour le développement de la structure	2 actions essentielles et complémentaires pour le développement de la structure	2 actions essentielles et complémentaires concernant deux ou plusieurs axes de développement

Afin d'être les plus objectifs possible dans l'évaluation des dossiers de subvention ANS les éléments qui seront examinés seront les suivants :

- La qualité du projet en fonction de la note obtenue (voir tableau ci-dessus)
- Le montant demandé pour l'action
- La nécessité pour la structure de mener à bien cette action

Par ailleurs la FFE a décidé d'attribuer des points bonus si le dossier remplit certains critères. En effet **un point bonus** sera attribué aux dossiers menant des actions dans des quartiers sensibles ou dans des ZRR.

2. Deuxième évaluation :

Caractéristiques	Note
Implication de Partenaires (Publics ou Privés)	/3
Nombre de personnes impliquées sur l'action	/3
Action isolée ou structurante	/4
Le public ciblé est-il éloigné ou non de la pratique des Echecs ?	/3
Qualité du pilotage et de l'encadrement	/3
Evaluation personnelle de l'action faisant l'objet d'une demande de subvention	/4
TOTAL	/20

Enfin, lors de l'examen du dossier, la commission d'instruction observera des points extérieurs à la notation. En effet il sera observé si la structure qui effectue la demande est bien à jour de ses frais d'affiliation, si l'action s'inscrit dans une bonne logique territoriale ainsi que si l'action respecte bien les textes et obligations qui incombent aux structures vis-à-vis de la FFE.